Image not found or type unknown

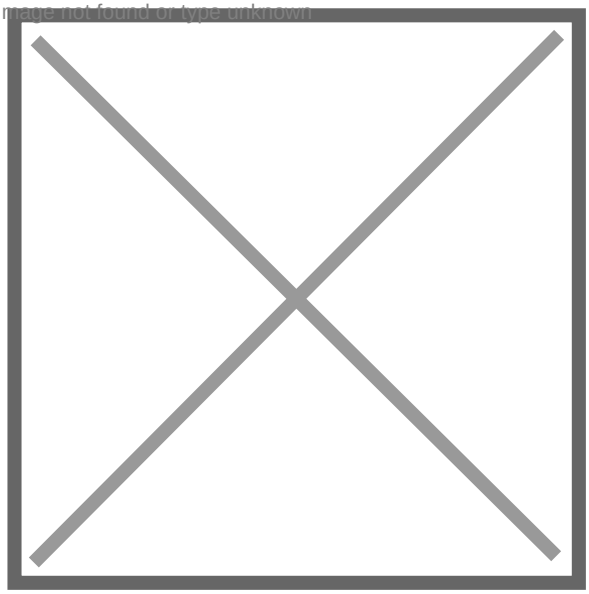

Médiation pénale (tentative d'agression+appels tél malveillants)

Par **cinlopa**, le **08/09/2008** à **14:06**

bonjour,

L'an dernier mon ex compagnon, m'a fait des menaces de mort (sur mon lieu de travail).J'ai informé ma hiérarchie, et fait une main courante au commissariat.Le soir même, ce monsieur a essayé de m'agresser, j'ai été défendu par le mari d'une amie, à qui j'avais demandé de m'accompagner, car j'avais peur....
Une plainte a été déposée,mais mon ex compagnon n'a pas été amené au commissariat,la police m'a demandée de me "cacher" qqs j, le temps qu'il se calme!
Lors de la confrontation,j'ai eu la désagréable surprise, de voir mon ex compagnon,affirmer que je l'avais fait agresser moi même,par le mari de mon amie (entre autre...) et sa nouvelle compagne était présente pour porter plainte contre moi.J'ai dernièrement appris par le commissariat, que j'étais accusée d'appels téléphoniques malveillants à l'encontre de mon ex.Mais avec un n° de tél qui ne m'appartient pas.
Je suis convoquée pour une médiation pénale, en tant qu'accusée....puis je ne pas m'y rendre? Je suis suivie par un psy depuis cette tentative d'agression,le fait de croiser mon ex ou de reparler de cette histoire me "rend malade".
Si, il est possible de ne pas me rendre à cette médiation, dois je faire un courrier, dois je envoyer des témoignages écrits, car bien sûr, j'aurai tout inventer : des menaces à la tentative d'agression...
Que va t il se passer après cette nouvelle étape?
Merci de me répondre

Par **JamesEraser**, le **09/09/2008** à **20:42**

[citation]j'ai eu la désagréable surprise, de voir mon ex compagnon,affirmer que je l'avais fait agresser moi même,par le mari de mon amie[/citation]
Gonflé de soutenir cette version. Surtout si votre agression a eu lieu près de votre lieu d'emploi, votre domicile ou le trajet qui sépare les deux. Lieux où, je suppose, votre ex n'a rien à y faire. Il n'a pas percuté l'enquêteur ???

[citation]J'ai dernièrement appris par le commissariat, que j'étais accusée d'appels téléphoniques malveillants à l'encontre de mon ex.Mais avec un n° de tél qui ne m'appartient pas. [/citation]
Les réquisitions judiciaires pour identification d'un abonné sont là pour ça.
[citation]Je suis convoquée pour une médiation pénale, en tant qu'accusée....puis je ne pas m'y rendre?[/citation]
C'est étonnant que vous soyez convoquée au titre d'auteur avec toutes les âneries que contient le dossier si votre post reflète la réalité.

Mais bon, la médiation n'est pas le pire. Il faut quand même y aller car si vous refusez, le médiateur fera un joli courrier au Parquet, lequel fera un joli renvoi devant le Tribunal Correctionnel.
Vue que la convocation est signée, je suppose que le dossier d'enquête a été bâclé et que le Proc a eu des infos assez surréalistes au téléphone pour retourner l'affaire contre vous. A moins, que vous n'ayez pas tout dit ??

PS : Nous ne sommes pas des agents sous couverture....

[citation]Que va t il se passer après cette nouvelle étape? [/citation]
C'est une simple discussion en confrontation devant le médiateur pour mise en place d'un protocole d'accord entre les parties. Bref, c'est une séance Zen pour calmer tout le monde.
Experatooment

Par **cinlopa**, le **10/09/2008** à **14:05**

Bonjour,
Je tenais à vous remercier pour votre réponse.
Vous avez vu juste, le dossier d'enquête lors de la tentative d'agression a été bâclé (dixit l'agent qui nous a reçu lors de la confrontation) et mon ex a envoyé des courriers au Procureur, pour m'accabler davantage !!
Les absents ayant toujours tort, je me présenterai à la médiation.

Mais dois je venir avec des témoignages écrits de ce que j'avance,ou dois je attendre l'issue de cet entretien pour le faire?

Encore merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **JamesEraser**, le **10/09/2008** à **15:44**

Il n'est pas utile de transmettre vos témoignages ni même de les présenter.
Conservez les précieusement.
Si cette affaire devait, avec des compléments, être renvoyée devant un Tribunal, là vous pourrez les faire verser au dossier. Histoire de démontrer que votre ex ne raconte que des C...
Laisser le s'enfoncer et faites comme si de rien n'était devant ses allégations. restez calme, cela va certainement l'énerver et ça n'échappera pas au médiateur.
Experatooment

Par **cinlopa**, le **10/09/2008** à **17:36**

Je vais suivre , vos conseils...
Merci d'avoir pris le temps de me répondre.
Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés